

Compte rendu du Conseil Municipal du 9 mars 2015

Etaient présents : Mmes et MM. : Mireille Bessaa (1er adjoint), Frédéric Bourlion, Pierre Corade (Maire), François Cornette, Jacques Dissard (2ème adjoint), Marc Jeanty, Xénia Kavalewski, Michel Maurel, Arlette Pitsillidès, Stéphanie Wallet.

Absent excusé : M. Philippe Gobert.

Secrétaire de séance : J. Dissard.

Secrétaire auxiliaire : B. Houpeau.

M. le Maire ouvre la séance à 18H.

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 janvier 2015 est approuvé.

1) Vote du compte administratif 2014 de la commune et du compte de gestion de la perception.

La commission du budget s'est réunie le 2 mars pour examiner les dépenses et les recettes 2014.

M. le Maire présente les résultats 2014 (→ voir les tableaux ci-dessous), commente les comptes remarquables et justifie les différences, quelques fois importantes entre le prévisionnel, et le réalisé.

M. le Maire se retire pour le vote du CA. Mme Bessaa, doyenne d'âge, préside le conseil.

Le Compte administratif de l'année 2014 est approuvé à l'unanimité des présents.

- Approbation du compte de Gestion 2014 de la Trésorerie

Le Compte de gestion de 2014 de la Trésorerie laisse apparaître des sommes rigoureusement semblables. Il est approuvé à l'unanimité des présents.

- La reprise des résultats 2014 pour le Budget Primitif 2015 est approuvée à l'unanimité des présents :

En recettes de Fonctionnement (article 002) → excédent de + 155 802.56 €

En dépenses d'Investissement (article 001) → déficit de - 64 713.19 € (équilibré pour la même somme en recette d'investissement en 1068).

2) Vote des Quatre Taxes.

M. le Maire reprend la présidence, et présente le tableau fourni par la Trésorerie.

En raison de la diminution constante de la DGF, des dotations de l'Etat et de son souhait de pérenniser l'emploi aidé commencé en 2014, M. le Maire estime qu'une augmentation de 3% de ces taxes serait nécessaire. Après discussion, la commission Finances réunie le 2 mars dernier s'est accordée sur une augmentation de 2,5%, qui représenterait un gain d'environ 4 000 € pour la commune.

Une augmentation de 2,5% des quatre taxes est votée à l'unanimité des présents.

	<i>Taux 2014</i>	<i>Taux 2015</i>
Taxe d'habitation	12.54 %	12.85 %
Taxe foncière (bâti)	12.89 %	13.21 %
Taxe foncière (non bâti)	25.85 %	26.50 %
Cotisation foncière des entreprises	18.78 %	19.25 %

3) Propositions et vote du budget primitif 2015.

La commission des finances réunie le 2 février a validé le projet.

Tableau

Tableau

Après discussion, le Budget Primitif pour 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

Il est rappelé que tous ces documents budgétaires sont consultables en mairie.

4) Versement de l'indemnité de conseil au comptable du trésor (pour l'année 2014)

Cette indemnité est de 379,32€ en brut (soit en net 345.73 €).

M. le Maire rappelle la qualité de l'aide dispensée par la trésorière et sa disponibilité. Mme Bessaa pense cependant que les collectivités locales n'ont pas à supplémenter le salaire de ces fonctionnaires. Le versement de l'indemnité est mis au vote : 1 voix contre (Mme Bessaa), 3 abstentions (Mme Pitsillidès, Mme Wallet, M. Cornette), 6 voix pour (M. Bourlion, M. Corade, M. Dissard, M. Jeanty, Mme Kavalewski, M. Maurel).

5) CCAS (Centre communal d'action sociale)

a)Compte Administratif 2014 du CCAS présenté par la vice- présidente :

Il est remarqué que peu de mouvements se font au niveau de ce budget

- Dépenses de 2014 : 552.46 € (aide pour payer la cantine d'une famille déficiente);
- Recettes 2014 : 183 € Ce budget est approuvé à l'unanimité des présents.

b)Reprise des résultats 2014 pour le BP du CCAS

En recettes de fonctionnement : 3217.79 €

Cette somme est votée à l'unanimité par les conseillers présents.

c)Budget primitif 2015 du CCAS

- En dépenses → 3 461.79 €
- En Recettes de fonctionnement → 3 461.79 €

Ce budget est voté à l'unanimité des présents

6) Subvention au Centre Social Rural

Plusieurs familles de la commune ont recours aux services de ce centre, ce qui justifie la participation de la commune à son financement ; mais M. le Maire fait part de ses réserves sur l'opacité des comptes et du fonctionnement de ce service, réserves qu'il partage avec M. le Maire de Montagny, pourtant partie prenante dans son fonctionnement en raison des possibilités d'accueil de sa commune

Deux options sont proposées à la commune :

- a) Option n° 1 (3281.40 € pour financer des journées complètes des enfants présents (de 7h à 19h pour les vacances, et de 12h à 19h pour les mercredis)
- b) Options n°2 (2423.40 € pour des présences de 7h à 17h et le mercredi de 12h à 17h)

Une discussion est entamée ; pour cette année encore la solution n°1 est retenue, eu égard aux difficultés des parents qui paient, eux, suivant leur coefficient familial.

→ Une subvention de 3281.40 € est votée à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES

1) Mare de Beaugrenier

M. le Maire rappelle qu'il avait fait rajouter au contrat de vente de la mare de Beaugrenier une clause de servitude concernant l'entretien de la mare et de son exutoire. Le notaire avait alors adressé un courrier au propriétaire du terrain voisin, situé en aval, lui demandant son accord pour l'écoulement de l'exutoire de la mare. Après avoir répondu négativement dans un premier temps, croyant qu'il s'agissait de vider la mare, il a finalement accepté cette clause. On peut donc espérer une conclusion prochaine de cette affaire dès lors que le contrat de vente sera rédigé.

2) SMOTHD

Mme Pitsillidès rend compte de la réunion du 19 février du Syndicat Mixte de l'Oise pour le Très Haut Débit. 2014 était l'année 1 et comme prévu 14 000 prises ont été installées. Les raccordements sont prévus d'ici le mois de mai. 40 000 prises sont prévues en 2015, et le même nombre en 2016. Montjavoult ne sera connecté que fin 2017.

3) Circulation à Beaugrenier.

M. le Maire donne lecture du courrier d'une habitante de Beaugrenier décrivant les difficultés du stationnement et les dangers de la circulation dans Beaugrenier, tant pour les véhicules que pour les piétons : absence de trottoirs, manque de visibilité au stop, non-respect fréquent de ces stops, vitesse excessive, etc., concluant que cette situation est grave et qu'il est à prévoir qu'un accident majeur se produise un jour dans ce périmètre. M. le Maire rappelle qu'un devis a été demandé à l'ADTO pour la sécurisation de la zone, et que celui-ci était de 150 000 € environ, excédant les ressources actuelles de la commune.

Il est proposé d'installer 2 stops supplémentaires, ce qui ralentirait la circulation rue du Coudray, (étant entendu que la priorité se trouve toujours à droite).

M. Dissard suggère de créer un trottoir rue de la Libération, et d'y installer des feux et un système de circulation alternée, comme à Boubiers. Cette solution n'est pas entendue par les autres conseillers.

Le problème reste pour le moment sans solution.

4) Syndicat des Eaux

M. le Maire rappelle que lorsque les communes de Montagny et de Montjavoult avaient du renflouer la trésorerie du Syndicat des Eaux en 2011 il avait demandé que soit votée une clause précisant que, en cas de retour à meilleure fortune, les communes soient remboursées de leur apport. C'est le cas à présent, et le Syndicat a voté la rétrocession aux deux communes d'un acompte de 40 000 €, au pro- rata de leur participation en 2011, soit une somme de 18 400 € pour Montjavoult, incluse dans nos recettes d'investissement.

5) Electricité.

A une question de Mme Pitsillides qui demande ce qui est advenu la part de la commune dans la trésorerie de Synelec, lorsque les fonctions de cet organisme avait été reprises par SE60, M. le Maire répond que les travaux de Beaugrenier, y compris l'aménagement du nouveau transformateur, ont été entièrement pris en charge par SE60 et n'ont rien coûté à la commune.

6) Assainissement individuel

M. le Maire rappelle que l'AESN (Agence de l'Eau de Seine-Normandie) et le département subventionneront à hauteur de 60% pour l'une et 10% pour l'autre, les frais d'étude estimés à 300 €/hab. les assainissements individuels, entièrement pris en charge par la commune et ne coûteront rien aux propriétaires. (Il s'agit donc d'une somme de 90 € par étude après subvention, et 80€, non subventionnés, pour le contrôle du SPANC, soit 170 € en tout par étude, 150 à 160 installations étant à prévoir dans la commune). Ces études devraient commencer en fin d'année et s'étendre sur deux ans. Une réunion publique sera organisée à ce sujet en septembre. Les propriétaires seront libres ensuite d'effectuer ou non les travaux proposés, sachant que s'ils sont effectués plus tard ils ne seront plus subventionnés, et qu'en cas de vente, l'acheteur sera tenu de réaliser l'assainissement dans l'année, sans subvention.

M. le Maire conclut que l'année 2015 sera riche en projets et réalisations, que plusieurs chantiers sont en cours et que la commune s'investira le plus possible avec ses moyens propres, ce qui est le principe général choisi par la présente équipe municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h.

Le prochain conseil municipal est fixé au 1er juin 2015.